

ALFRED RIBOUX Propriétaire - Gérant

ABONNEMENTS: Paris-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement est sous réserve de l'avis contraire.

JOURNAL MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication...

COURSE DE PARIS 29 JUILLET

Table with 2 columns: Service gouvernemental, 6 05; 9 25; 10395

30 JUILLET

Table with 2 columns: 64 5; 34 4; 101 0

Marchés particuliers du Journal de Roubaix

Table with 2 columns: Actions Banque de France 3820 00; Société générale 560 00; Crédit foncier de France 915 00; Chemins autrichiens 630 00; Lyon 933 00; Est 557 00; Océan 596 00; Nord 1217 00; Midi 701 00; Suez 687 00; Péruvien 64 1/2; Banque ottomane (ancienne) 655 00; Banque ottomane (nouvelle) 570 00; Londres cour 25 31; Crédit Mobilier 205 00; Turc 42 85

DEPÊCHES COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix

New-York, 30 Juin. Change sur Londres, 4.87 1/2; change sur Paris, 5.15

Or, 117 1/4. Café good fair, 17 1/2. Café good Cargoes, 18 1/4.

Havre, 30 Juin. 400 b. Marché très calme sans affaires.

Liverpool, 30 Juin. Cotons: Ventes 10,000 b. Partiellement 1/16 de baisse.

New-York, 30 Juin. Cotons: 15 1/4. Recettes de 4 jours 6,000 b.

DEPÊCHES AFFICHÉES À LA BOURSE DE ROUBAIX

Liverpool, 30 Juin. Ventes 10,000 b. Upland 7 5/16. Calmes, calmes.

Havre, 30 Juin. Ventes 500 b. Calmes juillet 91. Recettes 4,300.

New-York, 30 Juin. Recettes 15 1/4.

ROUBAIX 30 JUILLET 1875.

Bulletin du jour

Au début de la séance d'hier, M. Jean Brunot a développé un amendement à l'article 2 du projet sur les chemins de fer de Lyon-Méditerranée. Cet amendement a été rejeté par 559 voix contre 44.

Le rapport de M. Christophe sur la loi du Sénat a été distribué hier. En voici la conclusion: La nomination des sénateurs par l'Assemblée sera essentiellement un acte politique.

Le rapport de M. Christophe sur la loi du Sénat a été distribué hier. En voici la conclusion: La nomination des sénateurs par l'Assemblée sera essentiellement un acte politique.

Le rapport de M. Christophe sur la loi du Sénat a été distribué hier. En voici la conclusion: La nomination des sénateurs par l'Assemblée sera essentiellement un acte politique.

groupe politique sans le concours duquel la République Wallon fut restée dans les limbes. M. Laboulaye, président du centre gauche, apposant sa signature au-dessous de celle de M. Laurent Pichat, de la gauche radicale, a scellé au grand jour une alliance qui jusqu'à ce jour ne s'était manifestée que par des votes.

Ceux qui connaissent bien leur personnel parlementaire s'étonnent de l'importance prise par M. Laurent Pichat, jus connu comme ténor dans les duels idéaux que comme homme politique. Il importe de rappeler, pour faire cesser leur étonnement, que M. Laurent Pichat ne préside que pour la forme la gauche radicale. Les principes démocratiques veulent que chaque membre de la réunion soit, à son tour, président.

Une épouvantable catastrophe sème dans le Midi la ruine et le deuil. Depuis plusieurs jours le télégraphe nous transmet les plus navrantes nouvelles, chaque dépêche nous apprend de nouveaux désastres. Combien de familles sont éprouvées? Quel est le nombre des maisons détruites, des récoltes perdues? On n'en sait encore rien, mais les pertes sont incalculables.

Le Maréchal, l'Assemblée, les grands corps de l'Etat ont immédiatement donné les premiers fonds; mais il en faut encore d'autres. Il faut que tous les points du territoire la charité vole au secours des inondés. Toutes les provinces de la France sont solidaires; pour atténuer cette grande calamité il faut un grand effort national.

Le rapport de M. Christophe sur la loi du Sénat a été distribué hier. En voici la conclusion: La nomination des sénateurs par l'Assemblée sera essentiellement un acte politique.

Le rapport de M. Christophe sur la loi du Sénat a été distribué hier. En voici la conclusion: La nomination des sénateurs par l'Assemblée sera essentiellement un acte politique.

Le rapport de M. Christophe sur la loi du Sénat a été distribué hier. En voici la conclusion: La nomination des sénateurs par l'Assemblée sera essentiellement un acte politique.

Le rapport de M. Christophe sur la loi du Sénat a été distribué hier. En voici la conclusion: La nomination des sénateurs par l'Assemblée sera essentiellement un acte politique.

décidé à faire respecter la Constitution, il sanctionnera pratiquement la loi que nous représentons à votre approbation.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix

Paris, 29 Juin. La discussion sur les lois constitutionnelles ne pourra commencer ou plutôt recommencer demain, mais, lors même qu'elle se trouverait ajournée à vendredi, il n'est pas douteux qu'elle n'occuperait pas plus de deux séances. On attribue à M. Buffet l'intention de profiter de cette discussion pour demander à l'Assemblée un vote de confiance. Il tiendrait absolument à sortir de la situation fautive dans laquelle il se trouve vis-à-vis des divers groupes de l'Assemblée; et nous ne saurions le blâmer de ne pas vouloir attendre pour poser la question de cabinet que le débat s'ouvre sur la question électorale.

Il est certain qu'il y a en ce moment en présence deux éléments qui ne sont plus en accord: la majorité du 25 février et le ministère Buffet-Dufaure. Il faudrait n'avoir rien lu de ce qui s'est écrit depuis le 12 mars et n'avoir écouté aucun des orateurs radicaux qui ont parlé depuis cette époque pour croire à la fiction parlementaire d'un ministère représentant de la majorité. Le contrat du 25 février a été déchiré le 12 mars. C'est bien ainsi que l'entendent les gauches. Si elles n'ont point provoqué de crise ministérielle, c'est simplement parce qu'elles ont peur que le maréchal ne prenne les nouveaux ministres soit dans la droite soit en dehors du parlement, et surtout parce qu'elles comptent prendre leur revanche lors des élections générales. Elles sont résolues à laisser tout faire, tout dire et tout voter, considérant que tout sera réparé, corrigé par la future majorité radicale.

De telles équivoques ne peuvent convenir à la loyauté de M. Buffet, qui ne veut pas devoir son autorité à laisser aller dédaigneusement de ses adversaires; il veut connaître ses amis, ses coopérateurs, et faire de la majorité une réalité parlementaire.

L'attitude singulière de M. Dufaure, son silence inexplicable lors des débats sur l'élection Kerjégu, prouvent assez qu'une hostilité latente existe entre les ministres dont les uns penchent vers la gauche, les autres vers la droite. Nous croyons donc que M. Buffet ne saurait être blâmé de vouloir apprendre de l'Assemblée elle-même s'il se trouve chez elle une majorité à l'aide de laquelle il puisse gouverner.

Ces scrupules d'honnête homme sont tournés en dérision par les radicaux; les conservateurs doivent en estimer davantage le ministre de l'intérieur. Une polémique des plus regrettables est engagée entre les journaux, et ce sont les catastrophes du midi qui en ont fourni l'occasion. C'est M. Depierre, un député légitimiste, représentant de Toulouse, qui a pris l'initiative de demander à l'Assemblée deux millions pour les inondés. Les radicaux vexés d'être devancés ont bien vite déclaré que M. Depierre avait voulu se faire de la réclame électorale. C'est assez misérable.

Puis voici la République Française qui accuse les journaux bonapartistes de ne montrer aucun empressement à souscrire pour les inondés. La République Française a souscrit pour 1,000 francs. C'est peu pour un journal qui vient de s'acheter un hôtel au prix de 500,000 francs. Il faut voir comme la République Française fait du tapage avec ce billet de 1000 francs.

Le Pays lui a répondu en termes violents et rappelle cruellement au journal de M. Gambetta l'origine de sa fortune. Si M. Paul de Cassagnac fait partie de la future chambre des députés, ce qui est probable, M. Gambetta trouvera en lui un adversaire qui lui donnera du fil à retordre, car les neuf dixièmes du talent oratoire de M. Gambetta consistent dans des violences de langage que peu de députés se résignent à attirer sur eux.

Paris, 29 Juin. Les frères Siamois du centre droit, le Journal de Paris et le Soleil, se moquent agréablement de la déclaration des trois gauches qui voudraient faire croire à leur grande envie d'une prompte dissolution. Les deux feuilles orléanistes font observer que si les gauches souhaitent la dissolution aussi passionnément qu'elles le disent, auraient-elles perdu deux séances à l'inutile discussion sur l'élection des Côtes-du-Nord? Mais les gauches se ravissent et condamnent leurs collègues à mettre au panier tous les amendements préparés. La consigne sera-t-elle scrupuleusement suivie? Déjà, hier, l'indiscipliné M. Bonnet a protesté contre cette manœuvre qui tend à supprimer toute discussion. Mais les députés radicaux ont

droit font comprendre que leurs amis ne se gêneront pas pour présenter les amendements jugés utiles ou indispensables.

Il est constant que les dernières décisions des treute et les résolutions prises, ces jours-ci, par les groupes de la gauche, ont eu dans l'après-midi de leurs auteurs, qui ne s'en cachent pas, le caractère d'une riposte à la déclaration ministérielle du 22 juin, c'est-à-dire qu'on a voulu répondre, par la guerre ouverte, aux velléités conservatrices du gouvernement.

Quant à la manifestation de bureaux, nous ne sommes pas de ceux qui voyons dans la dissolution pour l'instant un moyen de salut. Mais, indépendamment de toute considération politique, il est évident que les radicaux, en persévérant à l'opinion que les gauches les faisant disparaître, si elles étaient malvenues de la direction politique.

Après réflexion, il a été décidé que la réunion de Montmarie, où devait valoir M. Gambetta, n'aurait pas lieu. On sait que le principal promoteur du projet était M. Clémenceau. M. Henri Chevreau ancien préfet de l'Ardeche, fait, dit-on, dans ce département, une tournée afin de préparer sa candidature au Sénat.

Notre digne ami, M. Beneset, signale dans l'Echo de la province, à propos des inondations à Toulouse, certains faits qui montrent l'horrible dégradation morale produite par les doctrines antisociales au sein d'une certaine classe de la population ouvrière.

Il est trop vrai qu'au milieu des opérations de cette terrible nuit du 23 au 24, on a entendu proférer d'horribles blasphèmes et des imprécations contre le ciel; on en a entendu encore le lendemain et les jours suivants en présence des ruines qu'avait entassées l'inondation. Il est trop vrai que des misérables sont allés fouiller dans les décombres pour voler les malheureux que le fléau a ruinés. Il est trop vrai aussi qu'on a vu la lâcheté, sur plusieurs points, d'inviter ses braves militaires qui allaient combattre pour sauver les malheureux inondés.

Ils ont été peu nombreux, sans doute, ceux qui ont donné de si déplorable scandales; mais n'est-ce pas un triste signe des temps où nous sommes, qu'il ait pu se trouver parmi nous des hommes capables d'une semblable dépravation d'esprit et de cœur? Ah! si de tels fléaux ne nous corrigent pas, qu'est-ce donc qui nous corrigera?

En attendant que les événements permettent à M. le comte de Paris de remplir ses devoirs de fils aîné de la Maison de France, il continue laborieusement à nous donner l'histoire de la république des Etats-Unis. Vous savez que M. le comte de Paris a suivi les opérations de la guerre civile de l'Amérique du Nord, comme aide de camp du général Mac-Clellan. Le noble auteur publie aujourd'hui la librairie Michel Levy les tomes III et IV de cette luttme mémorable signalée, de part et d'autre, par l'opiniâtreté et de grandes qualités militaires. Le récit de M. le comte de Paris, dans ces deux nouveaux volumes qui n'ont pas moins chacun de 600 pages, contient l'exposé des opérations militaires des deux années des mois de mars 1862 au 1er janvier 1863.

L'auteur raconte les événements avec tout l'intérêt d'un témoin oculaire et la compétence de l'officier qui a pris part aux principales batailles. Quoique combattant avec les généraux du Nord, M. le comte de Paris se montre impartial à l'égard des généraux du Sud, lors de leurs vertus et leur capacité militaire. Cet important ouvrage n'est pas encore terminé et restera comme un des ouvrages historiques qui font le plus d'honneur au prince et à notre époque.

Le conseil municipal du Havre a voté, à l'unanimité, une somme de 10,000 francs.

Le conseil municipal de Pempuyre (Gironde), a voté une somme de 500 fr. en faveur des inondés. Le maire de la commune, M. Beaumont, a également souscrit pour 500 fr.

Le conseil municipal de Biziers (Hérault) a voté un subside de 10,000 fr. et de chaleureuses félicitations à l'armée et aux sauveteurs. En outre, des commissions de quête sont organisées dans cette ville par les paroisses et présidées par les curés. Le théâtre prépare un magnifique concert.

Sur la demande du maire de Toulouse, l'administration municipale de Montpellier a envoyé avant-hier 500 moutons et mille balles de farine; celle de Carcassonne 445 balles de farine.

Le cercle artistique de Montpellier, regardant comme un devoir d'apporter, lui aussi, son offrande aux malheureux inondés, organise, en toute hâte un grand concert.

Un comité de 60 personnes s'est formé à Clermont-Ferrand pour aller recueillir à domicile des souscriptions.

La musique municipale et société Boieldieu à Rouen, d'un commun accord, donneront jeudi 1er juillet, une soirée musicale au jardin de l'Hôtel-de-Ville au profit des inondés du Midi.

Le tribunal de Commerce de Toulouse a présenté une supplique à M. le ministre de l'intérieur, le priant d'accorder pour les quartiers inondés la dispense du protêt et une prorogation d'un mois pour les effets à échéance prochaine.

A Chalon, une grande partie de la quête faite à l'occasion de la cavalcade, a été immédiatement envoyée aux inondés de Toulouse.

Voici en quels termes l'Echo de la Province s'exprime sur leur compte: « Les Frères de la Doctrine chrétienne de Saint-Nicolas se sont conduits d'une façon héroïque. Ils ont donné asile, au moment de l'inondation, à plus de quarante personnes. Dès la pointe du jour, on pouvait les voir le long des toits, sur des échelles ou dans l'eau jusqu'aux aisselles, portant sur leurs épaules les inondés de la troisième classe, qui a été admirable, et qui a failli périr plusieurs fois victime de son dévouement.

M. l'abbé Espagnac et M. l'abbé Razaï, vicaires de la paroisse, ont aussi montré un courage au-dessus de tout éloge; des familles entières leur doivent la vie.

Nous ne saurions trop insister sur ces actes héroïques qui honorent notre clergé et les Frères de la Doctrine chrétienne; d'ailleurs, l'habit qu'ils portent les engageait comme nos soldats, et ils l'ont assez généreusement prouvé.

A son tour, le Cercle de Toulouse fait d'eux l'éloge. « On ne saurait trop insister sur ces actes héroïques qui honorent notre clergé et les Frères de la Doctrine chrétienne; d'ailleurs, l'habit qu'ils portent les engageait comme nos soldats, et ils l'ont assez généreusement prouvé.

Chaque jour les journaux ont à enregistrer de nouveaux actes de dévouement à l'actif des soldats de la garnison de Toulouse.

Nous remercions à décrire, dit l'Echo de la Province, la scène lugubre qui s'est passée pendant la nuit de jeudi à vendredi au cimetière. Pendant que l'on continuait à creuser des fosses, à la lueur des torches, de courageux artilleurs chargeaient les cadavres sur leurs épaules et les couchaient deux à deux dans des tranchées. Ils accomplissaient leur pénible devoir, ces braves militaires ne pouvaient retenir leurs larmes. On ne connaîtra jamais assez l'héroïque dévouement de ces obscurs soldats qui depuis trois jours et trois nuits n'ont pas goûté un instant de repos.

Voici encore d'autres scènes rapportées par la même feuille: Le jeune séminariste dont nous parlions hier cherchait ce matin encore le cadavre de sa sœur aînée, la seule qui ait péri de sa famille. Cette malheureuse jeune fille a été victime de son dévouement filial. Elle était sortie de la maison lorsque, dans la confusion, elle n'a pu retrouver sa mère, qui était sauvée de son côté. Au moment où elle allait entrer dans la chambre du premier étage, la dernière marche de l'escalier sur lequel elle se trouvait s'est écroulée, et toute la maison est tombée avec un bruit de tonnerre sur la malheureuse enfant.

Parmi les épisodes lamentables de ces fatales journées, on nous en signale un des plus dramatiques qui a été aperçu par un de nos amis, d'une fenêtre de l'hospice de la Grave: Vers les trois heures du matin, on a vu passer un matelas, entraîné par le courant; ce matelas formait radeau, et sur ce frère radeau, trois personnes étaient dues dont une femme qui levait les bras au ciel et se tordait de désespoir; le bruit de l'eau empêchait d'entendre ses cris. Arrivé à la chaussée du Baraclo, une vague énorme s'empara de ce matelas, le fit tourbillonner une ou deux fois, puis l'engloutit entièrement: Plus rien, tout avait disparu pour toujours.

Quelques détails encore, donnés par le comte de Montbel sur la mort du marquis d'Hautpoul: « Le marquis Eugène d'Hautpoul, n'écouant que son dévouement, avait été un des premiers à se jeter dans une embarcation pour voler au secours de cette population en détresse, rien se l'y obligeant; mais les hommes de cœur ne calculent pas, ils se dévouent quand l'occasion se présente. Je me souviens l'avoir vu le lendemain de la Commune monter fièrement la garde devant la porte du Capitole et tenir tête à une foule furieuse.